

De la gestion de la liste à la gestion des sanctions... perte de repères, perte de valeurs et une efficacité discutable.

Partie 3 Le contrat d'engagement : Une reprise de stock de bric et de broc !

Le contrat d'engagement. C'est l'alpha et l'oméga du dispositif engagé.

Il faudrait que tous les inscrits en aient un, actualisé et réaliste. Dans les faits, le constat est alarmant. La reprise du « stock » est médiocre. Nombreux sont les demandeurs sans contrat d'engagement, non vus, non suivis ou orientés automatiquement, sans entretien.... Et orientés vers France Travail malgré des freins incompatibles avec une activité, faute d'assistant social ou de relai local ou même d'information sur leur situation !

Y a-t-il un sens à tout cela ?

Il est clair que certains de nos partenaires font « de leur mieux » pour atteindre les objectifs fixés. Pour la mission locale, c'est d'avoir signé avec tous les jeunes avant Juillet 2026 et pour le Conseil Départemental d'avoir vu tous les bénéficiaires du RSA avant le 1 janvier 2027.

Ca va être compliqué !

Ils peinent déjà à faire face aux nouveaux arrivants et leur faire signer le fameux contrat d'engagement... De là à mettre en place des sanctions pour les inscrits qui ne souhaitent pas s'engager, ...

Le constat est sans appel.

Il est craindre que France travail comme chef d'orchestre de ce joyeux bazar se voit pointer du doigt, contrainte de mener, à leur place, tous les chantiers (sans en avoir les moyens), bien seule, et risquant pourquoi pas, d'être sanctionnée pour défaut d'accompagnement des demandeurs, réellement en recherche.

Trop de demandeurs, trop de situations différentes, des partenaires ayant des enjeux différents des nôtres... et des moyens en berne sur tous les fronts, voila une cacophonie et les arguments faciles pour nous pointer du doigt, non sans motif légitime.

Une musique bien connue à l'approche d'élections pour demander notre suppression, pour motif d'inutilité ou d'inefficacité.

Ne soyons pas dupes,

**Quand on veut faire accabler les services publics, on les étouffe sous les demandes et on leur retire leurs moyens. ... et on annonce qu'on va
« généraliser la personnalisation » !**

Rejoignez-nous dès maintenant !
syndicat.cfe-cgc-pdl@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres A compter de D1, coefficient 551
ou conseiller niveau 3

Informations nationales : www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Informations régionales : cfecgcmepl.unblog.fr